



Procès-verbal

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Montpellier, tenue en la salle du conseil, située au 4, rue du Bosquet, à Montpellier, le 9 septembre 2013, à 19 h 30, à laquelle sont présents les conseillers :

Marcel Bissonnette
Jean-Guy Périard

Richard Strasbourg

Judith Larin

Absence non motivée : de monsieur le conseiller Guy Roy

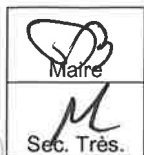
Formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Pierre Bernier.

Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, est également présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

Monsieur le maire soumet l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et mot du maire
2. Moment de recueillement
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 août 2013 et de la séance extraordinaire du 20 août 2013.
5. **ADMINISTRATION ET FINANCES**
 - 5.1 Démission de monsieur Paul St-Louis comme directeur général et secrétaire-trésorier par intérim
 - 5.2 Nomination au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim
 - 5.3 Nomination au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe par intérim
 - 5.4 Embauche temporaire au poste de commis comptable
 - 5.5 Adoption des comptes à payer
 - 5.6 Modification du nom du détenteur de la carte affaires Visa Desjardins
 - 5.7 Adhésion au programme d'assurances pour les OBNL de l'UMQ
 - 5.8 Reconnaissance de la Coopérative de solidarité des Forêts et des Gens aux fins du programme d'assurances de dommages offert par l'intermédiaire de l'Union des municipalités du Québec
 - 5.9 Demande de subvention auprès de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais pour l'embauche d'un coordonnateur au développement



5.10 Demande d'appui auprès de Prévention César et des municipalités

5.11 Nomination de deux secrétaires suppléantes lors des réunions du Conseil municipal

6. DOSSIERS

6.1 Service des travaux publics

6.1.1 Rapport — Travaux publics

6.1.2 Réfection du chemin de la Baie-de-l'Ours à l'intersection de la route 315

6.2 Aménagement, urbanisme et environnement

6.2.1 Rapport — Aménagement, urbanisme et environnement

6.2.2 Adoption d'une dérogation mineure : 24, rue Andrée

6.3 Incendie – Sécurité publique

6.3.1 Rapport — Service des incendies

6.3.2 Embauche d'une nouvelle pompière et d'un nouveau pompier

6.3.3 Achat d'un appareil respiratoire de marque MSA

6.4 Loisirs

6.4.1 Travaux de rénovation au parc municipal

6.4.2 Remerciements et félicitations pour le projet de partenariat pour l'embellissement de la rue Principale

7. AFFAIRES NOUVELLES

8. DIVERS

9. CORRESPONDANCE

9.1 Dépôt du calendrier annuel de l'association les Rayons de Soleil (FADOQ) de Montpellier

9.2 Élimination du paiement annuel de 1 000 \$ des Rayons de Soleil de Montpellier pour l'utilisation du Centre communautaire

9.3 Demande d'octroi pour des tests (expertises) d'eau

10. QUESTIONS DU PUBLIC

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DU MAIRE**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. **MOMENT DE RECUEILLEMENT**

13-09.167 3. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Bissonnette
Appuyé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et que le point « Divers » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

13-09.168 4. **LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2013 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 AOÛT 2013.**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 août 2013 et de la séance extraordinaire du 20 août 2013;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Judith Larin
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE les procès-verbaux décrits au préambule soient adoptés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité.



5. **ADMINISTRATION ET FINANCES**

13-09.169

5.1 Démission de monsieur Paul St-Louis du poste de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

Le Conseil municipal a reçu une lettre de démission de monsieur Paul St-Louis, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, la démission étant effective en date du 1^{er} août 2013;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Bissonnette
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE ce Conseil municipal remercie monsieur Paul St-Louis pour l'ensemble du travail qu'il a exécuté avec efficacité et compétence au sein de la Municipalité.

ET QUE copie de la présente résolution lui soit transmise.

Adoptée à l'unanimité.

13-09.170

5.2 Nomination au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

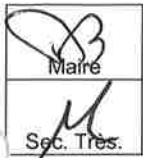
CONSIDÉRANT l'absence pour congé de maladie pour une durée encore indéterminée de madame Henriette Dupuis, directrice générale et secrétaire-trésorière en titre;

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Paul St-Louis du poste de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Judith Larin
Appuyé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg

ET RÉSOLU QUE ce Conseil municipal nomme madame Manon Lanthier au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim et que son salaire soit de 53 040 \$ pour 2013 et de 54 100,80 \$ pour 2014 et ce, pour une période indéterminée à compter du 5 août 2013.



Adoptée à l'unanimité.

13-09.171

5.3 Nomination au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe par intérim

CONSIDÉRANT QUE le poste de directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe est vacant;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Judith Larin
Appuyé par monsieur le conseiller Marcel Bissonnette

ET RÉSOLU QUE ce Conseil municipal nomme madame Priscilla Maurice au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe par intérim, pour une période indéterminée à compter du 5 août 2013

Adoptée à l'unanimité.

13-09.172

5.4 Embauche temporaire au poste de commis comptable

CONSIDÉRANT QUE le poste de commis comptable est vacant;

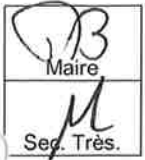
CONSIDÉRANT QUE la personne temporairement retenue a déjà les connaissances du milieu pour avoir fait un stage durant la période estivale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Judith Larin
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE ce Conseil, sous la recommandation de la directrice générale par intérim, madame Manon Lanthier, embauche madame Vicky Lafontaine à titre de commis comptable à raison d'un minimum de 28 heures semaines aux conditions établies entre les parties et ce, pour une période indéterminée à compter du 10 septembre 2013.

Adoptée à l'unanimité.



13-09.173

5.5 Adoption des comptes à payer

Il est proposé par madame la conseillère Judith Larin
Appuyé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg

ET RÉSOLU QUE ce Conseil municipal approuve la liste des comptes ci-après et qui apparaissent en annexe sous le numéro **13-09.169** et que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim soient autorisés à les payer à même les fonds de la Municipalité :

- Liste des comptes à payer pour la période du 24 juillet au 22 août 2013, totalisant 107 776,41 \$
- Transactions bancaires pour la période du 1^{er} août au 31 août 2013, totalisant 51 208,83 \$

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir les dépenses projetées par le Conseil municipal

**Manon Lanthier, directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim**

Adoptée à l'unanimité.

13-09.174

5.6 Modification du nom du détenteur de la carte affaires Visa Desjardins

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de modifier le nom du détenteur de la carte affaires Visa Desjardins;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Bissonnette
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE ce Conseil désigne madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, comme détentrice de la carte affaires Visa Desjardins.



ET QUE madame Priscilla Maurice, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe par intérim, soit autorisée à prendre tout renseignement sur le compte.

Adoptée à l'unanimité.

13-09.175

5.7 Adhésion au programme d'assurances pour les OBNL de l'UMQ

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil municipal a pris connaissance de l'existence du programme de l'Union des municipalités du Québec relatif aux assurances de dommages pour les organismes à but non lucratif (OBNL) œuvrant sur le territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Bissonnette
Appuyé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg

ET RÉSOLU QUE ce Conseil municipal autorise la Municipalité de Montpellier à adhérer au programme d'assurances de dommages pour les OBNL, offert par l'intermédiaire de l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

13-09.176

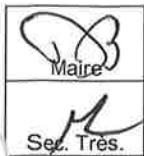
5.8 Reconnaissance de la Coopérative de solidarité des Forêts et des Gens aux fins du programme d'assurances de dommages offert par l'intermédiaire de l'Union des municipalités du Québec

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Montpellier a adhéré au programme de l'Union des municipalités du Québec relatif aux assurances de dommages pour les organismes à but non lucratif œuvrant sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative de solidarité des Forêts et des Gens, œuvrant sur le territoire de la municipalité de Montpellier, demande à être reconnue par ce Conseil aux fins d'adhérer au dit programme et de prendre une assurance de dommages offerte par l'UMQ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard
Appuyé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg



ET RÉSOLU QUE ce Conseil municipal reconnaisse, aux fins du programme d'assurances de dommages de l'UMQ, l'organisme suivant : la Coopérative de solidarité des Forêts et des Gens.

ET QU'UNE copie de la présente résolution soit envoyée à l'Union des municipalités du Québec et au président de ladite coopérative, monsieur Patrick Gravel.

Adoptée à l'unanimité.

13-09.177

5.9 Demande de subvention auprès de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais pour l'embauche d'un coordonnateur au développement

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Montpellier s'est dotée, en 2013, d'une Politique familiale et Municipalité amie des aînés;

CONSIDÉRANT QUE de cette politique, plusieurs objectifs ont été ciblés, dont les plus importants sont la construction de logements à loyer modique, la création d'une coopérative de services et un projet de développement récréo-touristique au lac Croche;

CONSIDÉRANT QUE notre communauté adhère à cette politique et à ces objectifs;

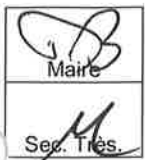
CONSIDÉRANT QUE le travail de concertation et de collaboration pour parvenir à réaliser ces objectifs demandera beaucoup de temps et d'énergie ainsi que des engagements financiers;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Montpellier est prête à s'engager financièrement, à la hauteur de ses possibilités;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE ce Conseil municipal fasse une demande de subvention auprès de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais pour l'embauche d'un coordonnateur au développement.



ET QUE la Municipalité de Montpellier soit l'organisme fiduciaire de cette subvention et que le coordonnateur au développement relève du comité de développement de la communauté de Montpellier.

Adoptée à l'unanimité.

13-09.178

5.10 Demande d'appui auprès de Prévention César et des municipalités

CONSIDÉRANT QUE certains objectifs de la Politique familiale et Municipalité amie des aînés touchent à toute notre population et même aux communautés de Lac-Simon et de Duhamel, comme la création d'une coopérative de services (ménage, alimentation, entretien extérieur, petits travaux et autres) et la construction de logements à prix modiques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Bissonnette
Appuyé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg

ET RÉSOLU QUE ce Conseil municipal demande l'appui de Prévention César et des municipalités de Lac-Simon et de Duhamel pour l'obtention d'une subvention auprès de l'Agence de santé et des services sociaux de l'Outaouais afin d'embaucher un coordonnateur au développement de la communauté.

Adoptée à l'unanimité.

13-09.179

5.11 Nomination de deux secrétaires suppléantes pour les réunions du Conseil municipal

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable que plus d'une personne puisse agir à titre de secrétaire des assemblées du Conseil pour pallier toute absence lors d'une assemblée;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Judith Larin
Appuyé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg



ET RÉSOLU QUE ce Conseil municipal autorise madame Priscilla Maurice, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe par intérim, et madame Danielle Prévost, agente administrative, à agir à titre de secrétaire d'assemblée au besoin.

Adoptée à l'unanimité.

6. DOSSIERS

6.1 Service des travaux publics

6.1.1 Rapport — Travaux publics

Le rapport du Service des travaux publics pour le mois d'août 2013 a été déposé au Conseil.

13-09.180

6.1.2 Réfection du chemin de la Baie-de-l'Ours à l'intersection de la route 315

CONSIDÉRANT l'état de détérioration avancé du chemin de la Baie-de-l'Ours à l'intersection de la route 315 en raison du transport forestier dommageable pour ce chemin municipal;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec n'assume pas son rôle de leadership dans le financement des chemins à double vocation qui favorisent la croissance économique et la prospérité du secteur des ressources naturelles, dans le présent cas dans l'ensemble de la MRC de Papineau, de la région de l'Outaouais et du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité et la protection des personnes et des biens doivent être à l'avant-plan des priorités de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard
Appuyé par madame la conseillère Judith Larin



ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 21 500 \$ taxes en sus soit 23 644,63 \$ taxes incluses, pour la réfection du chemin de la Baie-de-l'Ours à l'intersection de la route 315 sur une longueur de 40 mètres, réfection qui comprendra l'aménagement d'une forme de chemin durable pouvant supporter le passage des poids lourds et une chaussée en béton qui offrira une meilleure résistance aux virages des poids lourds;

ET QUE la somme de 11 644 \$ soit prélevée au poste budgétaire 55 93 110 « carrières et sablières »;

ET QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Première ministre, madame Pauline Marois, au ministre des Transports et des Affaires municipales du Québec, monsieur Sylvain Gaudreault, et au ministre responsable de l'Outaouais, monsieur Stéphane Bergeron, qui n'ont toujours pas répondu à une demande d'aide spéciale de 60 000 \$ pour la réfection urgente des sections les plus détériorées du chemin de la Baie-de-l'Ours. Cette réfection au coût de 23 644,63 \$ représente un appauvrissement de 23,64 \$ en moyenne par contribuable de Montpellier pour subventionner indirectement et de façon inéquitable l'industrie forestière régionale parce que le gouvernement du Québec refuse d'assumer son rôle de leadership en la matière. Cette réfection se fait également au détriment de travaux d'entretien de chemins municipaux préalablement identifiés comme étant prioritaires;

ET QUE copie de la présente résolution soit transmise également au député de Papineau, monsieur Alexandre Iracà, à la préfet de la MRC de Papineau et présidente de la Conférence régionale des élus, madame Paulette Lalande, ainsi qu'au président de la Fédération québécoise des municipalités, monsieur Bernard Généreux.

Adoptée à l'unanimité.



6.2 Aménagement, urbanisme et environnement

6.2.1 Rapport – Aménagement, urbanisme et environnement

Aucun rapport du Service de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'environnement pour le mois d'août 2013 n'a été déposé au Conseil en raison de la période de vacances de l'inspectrice.

13-09.181

6.2.2 Adoption d'une dérogation mineure : 24 rue Andrée

CONSIDÉRANT QUE l'avis de consultation publique a été publié le 21 août au sujet de la demande de dérogation mineure au 24, rue Andrée;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Judith Larin
Appuyé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg

ET RÉSOLU QUE ce Conseil municipal autorise la dérogation mineure décrite au préambule, telle que présentée au point 13-08.161 du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 20 août 2013.

Adoptée à l'unanimité.

6.3 Incendie – Sécurité publique

6.3.1 Le rapport du Service des incendies – Sécurité publique pour le mois d'août 2013 a été déposé au Conseil.

13-09.182

6.3.2 Embauche d'une nouvelle pompière et d'un nouveau pompier

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des incendies pour l'embauche d'une nouvelle pompière et d'un nouveau pompier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Bissonnette
Appuyé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg

ET RÉSOLU QUE ce Conseil municipal accepte l'embauche de madame Angélique Mageau et de monsieur Martin Guindon au sein de la brigade des incendies de Montpellier.

Adoptée à l'unanimité.



6.3.3 Achat d'un appareil respiratoire de marque MSA

CONSIDÉRANT l'utilité d'avoir un appareil respiratoire supplémentaire;

CONSIDÉRANT QU'il manque un appareil pour permettre de maximiser les rendements et que la chance se présente de profiter d'un rabais de 50 % sur un appareil de marque MSA;

CONSIDÉRANT l'offre de Pyromont inc. pour un appareil respiratoire MSA au montant de 2 200 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Bissonnette Appuyé par madame la conseillère Judith Larin

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte de faire l'achat d'un appareil respiratoire de marque MSA chez Pyromont inc., et ce pour un montant de 2 200 \$ plus les taxes applicables.

ET QUE le paiement soit prélevé directement au budget incendie.

Adoptée à l'unanimité.

6.4 Loisirs

13-09.184

6.4.1 Travaux de rénovation au parc municipal

CONSIDÉRANT QUE l'Association des loisirs de Montpellier a transféré un montant de 14 670,10 \$ dans un compte spécial de la Municipalité de Montpellier pour l'aménagement du parc municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des loisirs de Montpellier, par le biais d'une lettre envoyée à la Municipalité, manifeste son désir d'amorcer les travaux dès cet automne;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE ce Conseil municipal fasse parvenir un montant de 14 670,10 \$, à l'Association des loisirs de Montpellier tout en félicitant ses membres pour leur engagement communautaire.



Adoptée à l'unanimité.

13-09.185

6.4.2 Remerciements et félicitations pour le projet de partenariat pour l'embellissement de la rue Principale

CONSIDÉRANT QUE l'Association des loisirs et Prévention César se sont impliqués dans le projet de partenariat de l'embellissement de la rue Principale par la fabrication de bacs à légumes, à fruits, fines herbes et fleurs comestibles;

CONSIDÉRANT QUE Loisirs Sport Outaouais a fait parvenir une aide financière de 1 000 \$ à l'Association des loisirs de Montpellier, ce qui a permis la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la Ferme du Ruisseau Noir de Ripon, Loblaw's de Gatineau, la Scierie Lavergne et Laporte inc. de Ripon, l'Alliance Alimentaire Papineau, la Maison des jeunes de Montpellier et, particulièrement, l'animatrice Debbie Riopel, les jeunes, Kevin Hébert, William Poulin et Gabriel Levasseur, l'ébéniste Michel Charlebois, les bénévoles de l'Association des loisirs de Montpellier et l'organisme Prévention César ont investi de leur temps et de leur argent;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg appuyé par madame la conseillère Judith Larin

ET RÉSOLU QUE ce Conseil municipal remercie tous ces organismes, entreprises et particuliers qui participent à la revitalisation de notre municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

7. AFFAIRES NOUVELLES

8. DIVERS

9. CORRESPONDANCE

9.1 Dépôt du calendrier annuel de l'association les Rayons de Soleil (FADOQ) de Montpellier



13-09.186

9.2 Élimination du paiement annuel de 1 000 \$ des Rayons de Soleil de Montpellier pour l'utilisation du Centre communautaire

CONSIDÉRANT QUE Les Rayons de soleil de Montpellier offrent aux aînés de la Municipalité plusieurs activités communautaires, comme les dîners les mercredis et les différents soupers au cours de leur saison d'activités;

CONSIDÉRANT DE PLUS QUE Les Rayons de soleil de Montpellier apportent un soutien aux personnes en difficulté en leur prêtant un fauteuil roulant, des béquilles et des marchettes;

CONSIDÉRANT QUE les activités des Rayons de Soleil de Montpellier correspondent aux objectifs de la Politique familiale et Municipalité amie des aînés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard
Appuyé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal accepte que le paiement annuel de 1 000 \$ exigé des Rayons de Soleil pour l'utilisation du Centre communautaire soit éliminé, et ce, à compter de la saison 2013-2014.

ET QUE copie de cette résolution soit transmise au Secrétariat aux aînés et au président du comité des Rayons de Soleil de Montpellier.

Adoptée à l'unanimité.

9.3 Demande d'octroi pour des tests (expertises) d'eau

Monsieur le maire Pierre Bernier explique que le Conseil municipal a décidé que des analyses d'eau seront effectuées par l'inspectrice municipale à tour de rôle sur les lacs Lemery, Schryer et Vert à raison d'un par année. En 2013, c'est l'eau du lac Schryer qui a fait l'objet d'une analyse. En l'absence de l'inspectrice, il est impossible pour le moment de savoir si la prochaine analyse se fera au lac Lemery ou au lac Vert. L'information sera communiquée aux associations au retour de l'inspectrice.



10. **QUESTIONS DU PUBLIC**

13-09.187 11. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Bissonnette
Appuyé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg

ET RÉSOLU QUE l'assemblée soit levée à 20 h 30.

Adoptée à l'unanimité.

Pierre Bernier, maire

**Manon Lanthier, directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim**

Prendre note que le genre masculin inclut le genre féminin, pour fin de simplification.